

LES GRAINS

LE VERSEMENT DES PAIEMENTS PROVISOIRES ET LA LOI RELATIVE À LA STABILISATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable de la Commission du blé. Vu les répercussions désastreuses qu'aura la surtaxe américaine à l'importation sur l'exportation de certains de nos produits agricoles vers les États-Unis le ministre prendra-t-il des mesures pour verser aux cultivateurs de l'Ouest les 100 millions de dollars qu'il avait antérieurement déclarés disponibles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ce sera certainement possible dès que le bill aura été adopté. La dernière fois que la Chambre en avait été saisie, le député de Saskatoon-Biggar s'y était opposé systématiquement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Gleave: J'aimerais poser une question complémentaire.

Une voix: Et avec raison, puisque c'est un sale tour.

M. Gleave: Je comprends que le ministre...

Des voix: Oh, oh.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saskatoon-Biggar veut poser une question complémentaire.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, je comprends...

Une voix: Vous ne comprenez rien.

Des voix: Ho, ho!

M. Gleave: Vous ne savez pas encaisser.

Une voix: Vous n'avez pas posé de question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Il ne nous reste pas beaucoup de temps, et je crois que le député ferait bien de poser sa question le plus vite possible.

M. Gleave: Je le ferai avec plaisir, à condition qu'on me le permette, monsieur l'Orateur. Je comprends la sensibilité...

Des voix: Ho, ho!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai donné la parole au député pour qu'il pose une question, pas pour qu'il se lance dans une discussion, et je l'exhorte à poser cette question le plus vite possible.

M. Gleave: Le ministre ayant fait connaître aux cultivateurs, au cours de l'été, les montants qu'ils recevront, si tant est que les paiements aient lieu, envisagerait-il maintenant de fractionner le bill de stabilisation afin que la Chambre puisse étudier immédiatement ces paiements des montants indiqués aux cultivateurs?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, si je ne me trompe, ces paiements ne peuvent avoir lieu sans l'appro-

bation du Parlement, la question devant être présentée en même temps que l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé, et les prévisions n'autoriseraient probablement pas les paiements avant cela. Le seul moyen d'avancer la date des paiements est de présenter la mesure à la Chambre et de l'adopter le plus tôt possible.

LE NON-VERSEMENT DES PAIEMENTS PRÉVUS PAR LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice. Son ministère prend-il des mesures pour établir si le fait pour le gouvernement de n'avoir pas versé les 61 millions de dollars prévus en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, malgré l'existence de cette mesure, ne constitue pas un dédain de la loi?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, étant donné que la loi sur les réserves provisoires de blé n'a pas été abrogée, le ministre chargé de la Commission du blé peut-il nous dire quelles sont les justifications légales et morales qui permettent au gouvernement de retarder les paiements...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est absolument pas une question mais un argument. J'autorise maintenant le député de Prince Edward-Hastings à poser une question prêtant moins à controverse.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: La Justice vaincra, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Merci, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vegreville invoque-t-il le Règlement?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il me semble que le ministre se doit d'expliquer à la population du Canada et à la Chambre la raison précise qui a porté le gouvernement à se moquer de la loi en n'honorant pas ses engagements et ses obligations sous le régime de la loi sur les réserves provisoires de blé qui n'a pas été abrogée?

Des voix: A l'ordre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député n'a pas posé une question, mais il a invoqué un argument, et l'énoncé est irrecevable à cet égard. C'est pourquoi le député a été rappelé à l'ordre. S'il pose la question directement, dans ce cas il en a certainement le droit.